

Comment gérer vos déchets ?

Ordures ménagères, déchets payants



Les déchets ménagers doivent être collectés dans des sacs-poubelle de 35, 60 ou 110 litres et être fermés avant d'être déposés dans les bennes compacteuses grâce à la carte magnétique.

Voici une liste d'objets que vous devez jeter avec les ordures ménagères :

- Gobelets, yoghourts.
- Briques de thé froid, lait, crème.
- Bouteilles de shampoing, lessive, huile, vinaigre, etc.
- Sachets d'emballage, viande, café, filtres à eau.
- Cartouches d'encre (possibilité de les retourner au fournisseur).
- Tout sachet en plastique ou en Sagex.
- Déchets non organiques de nourriture.
- Flacons en plastique de moins de 3 litres.
- Litières pour chats.

Important :

- L'achat de la carte magnétique pour les ordures ménagères se fait au bureau communal durant les heures d'ouverture.
- Le prix des déchets est de 40 ct/kg.
- Les recharges des cartes peuvent être effectuées à l'administration communale ou aux monnayeurs situés aux déchetteries de Domdidier, Dompierre et Léchelles.
- S'il y a moins de 10 CHF de recharge, les cartes ne fonctionnent pas!
- Pour le bon fonctionnement de la benne compacteuse veillez, lors de chaque utilisation, à jeter au maximum : 3 sacs de 35 litres ou 2 sacs de 65 litres ou 1 sac de 110 litres.
- Le dépôt des sacs devant les bennes compacteuses est INTERDIT même en cas de panne, car il est considéré au même titre que l'abandon des déchets dans la nature et punissable par des amendes (jusqu'à 1000 CHF). En cas de panne, reprenez vos sacs. Vous pouvez vous rendre à une autre benne.

Comment gérer vos déchets ?

Déchets encombrants



De manière générale, tout objet non récupérable dans une autre catégorie et qui, par sa dimension, ne trouve pas sa place dans un sac poubelle de 35 litres (mobilier, matelas, meubles PVC, flacons de 3 litres et plus, Sagex®, plastiques encombrants, tapis, vieux souliers, PVC, bidons, jouets, tuyaux, etc.) peut être déposé dans la benne adéquate.

Il est possible de déposer 1 canapé maximum par an. Si vous avez d'autres besoins, voir directement avec le personnel de la déchetterie.

Attention! La benne des déchets encombrants n'est pas un fourre-tout! Les objets peuvent être déposés uniquement en vrac ou dans des sacs transparents. **Les sacs-poubelle noirs sont interdits.**

Tout objet contenant de la ferraille doit être démonté au domicile en vue d'un traitement séparé des déchets. Les meubles, indépendamment de leur volume, seront démontés afin de gagner de la place dans la benne.

Déchets spéciaux



Tous les déchets considérés spéciaux, comme des vieilles peintures, crépis, solvants, essences, produits chimiques, matériaux Eternit (plaques de vieux pots de fleurs) sont à retourner au fournisseur ou à amener au **centre de récupération** auprès des sociétés **Haldimann AG, Grand-Ferme 8, 3280 Morat** ou **RG Goutte SA, La Guérite 31, 1541 Sévaz**.



Les vieux pneus, les batteries ou les autres parties des voitures sont à ramener au garagiste ou fournisseur.